

Contacts

DREAL Nord-Pas-de-Calais

Service Connaissance

dsig.sc.dreal-nord-pdc@developpement-durable.gouv.fr

DDTM du Nord

Service Urbanisme et Connaissance Territoriale

Gestion et Valorisation des Données

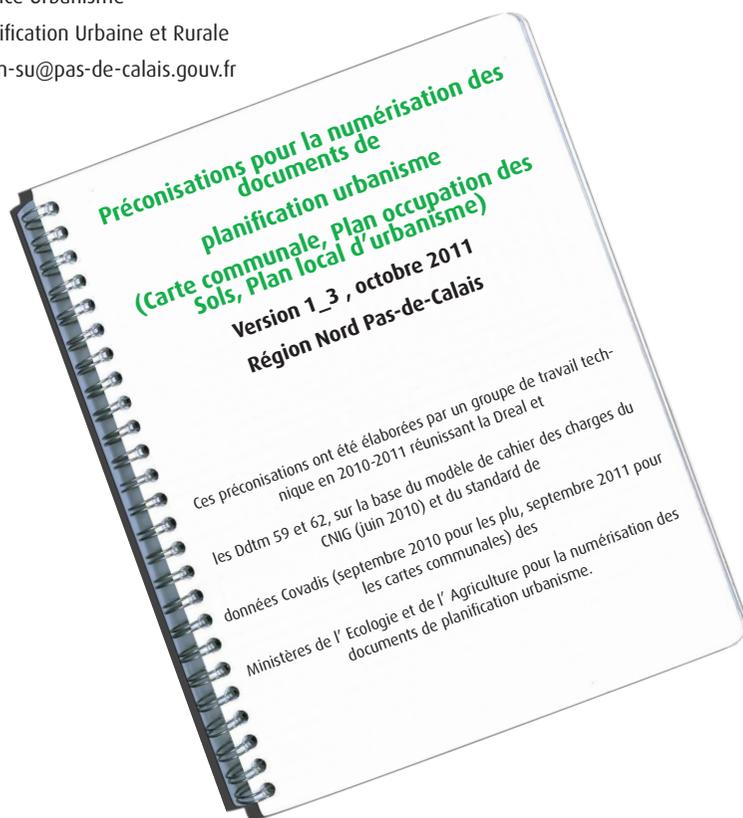
ddtm-suct@nord.gouv.fr

DDTM du Pas-de-Calais

Service Urbanisme

Planification Urbaine et Rurale

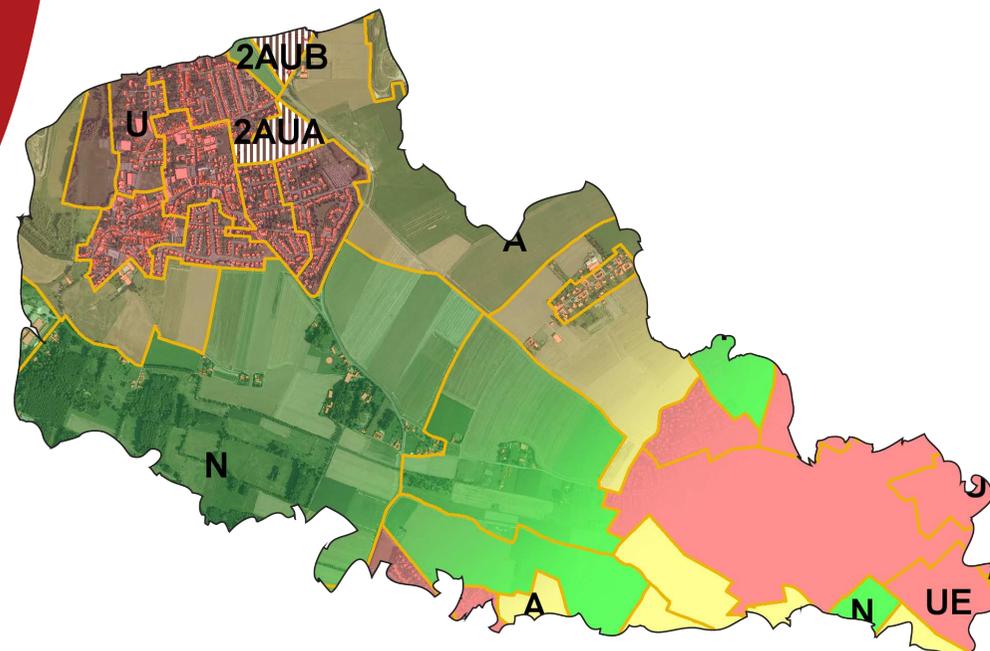
ddtm-su@pas-de-calais.gouv.fr



Réalisation : DREAL Service Connaissance Division SIG - O Lefler - juin 2012



Collectivités



Vers une numérisation au format SIG des documents d'urbanisme en région Nord - Pas de Calais



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

DDTM du Nord
DDTM du Pas de
Calais

DREAL Nord Pas de
Calais

Retrouvez le cahier des charges régional et les coordonnées de vos interlocuteurs sur PPIGE : <http://www.ppige-npdc.fr/portail/?q=poles-metiers/gt-numerisation-plu>

L'avenir est aux documents d'urbanisme interrogeables préparons les !

Le document d'urbanisme est un outil de connaissance et de planification du territoire. Il définit les principes d'aménagement, d'urbanisation et de préservation des espaces sur un territoire donné.

● La démarche régionale et partenariale

Les services de l'Etat en région Nord - Pas de Calais et quelques grandes collectivités ont engagé une démarche en faveur de la dématérialisation des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), des Plans d'Occupation des Sols (POS valant PLU) et des cartes communales (CC). Les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) du Nord et Pas de Calais, sous le pilotage de la DREAL, ont réalisé un cahier des charges type et unique normalisant la numérisation des documents d'urbanisme.

L'objectif est de favoriser la numérisation systématique des documents d'urbanisme et notamment celle des PLU, tout en préconisant l'utilisation de ce cahier des charges.

Ce cahier des charges est à fournir aux bureaux d'études comme une pièce technique du dossier de consultation lorsqu'une commune de la région Nord - Pas de Calais engage une révision ou la création de son PLU.

● Le respect du cahier des charges permet :

- La production de données numériques de qualité ;
- La simplification et l'homogénéité des données produites sur l'ensemble d'un territoire ;
- L'intégration dans tous les systèmes d'information géographique.

Les avantages à disposer de documents d'urbanisme numériques

un enjeu de démocratie

- offrir la possibilité de communiquer l'information aux particuliers ;
- partager l'information, construire une mémoire collective et pérenne, conserver l'historique ;
- optimiser les échanges d'information entre services de l'Etat, collectivités territoriales, autres administrations, services consultés, agences d'urbanisme, bureaux d'études, etc ;
- simplifier l'accès aux documents d'urbanisme, dans leur gestion, leur suivi (classement, modifications, archivage) et leur mise à jour tout en assurant une grande fiabilité de l'information ;

des enjeux de modernisation et économiques

- faciliter l'instruction des actes d'urbanisme en permettant la connaissance immédiate de l'ensemble des contraintes urbanistiques s'exerçant sur un espace donné et améliorer l'efficacité des centres instructeurs par l'utilisation de l'information géographique au travers d'outils géomatiques adaptés ;
- faciliter la réalisation d'analyses spatiales sur la destination des sols dans le cadre d'études prospectives ou d'observation.

En quoi consiste la numérisation d'un PLU ?

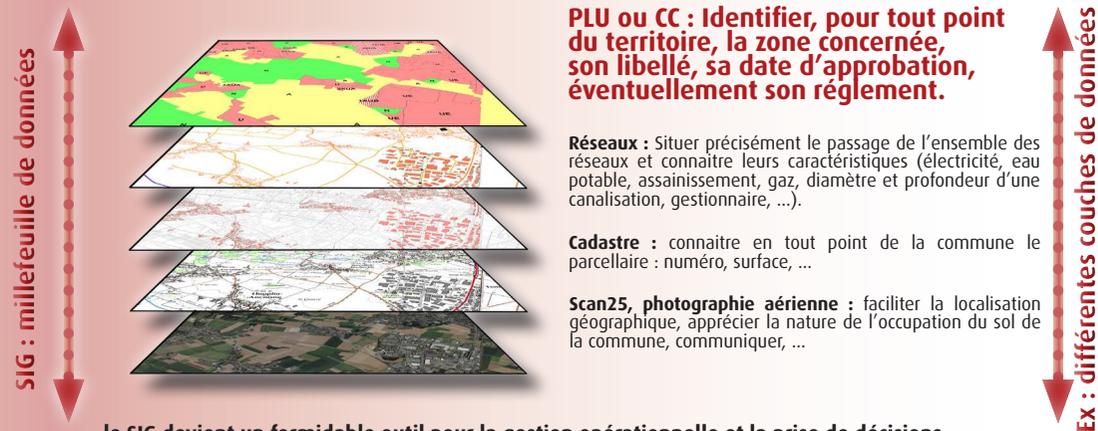
La numérisation des documents d'urbanisme consiste à mettre en oeuvre des moyens et des méthodes de scannerisation et de vectorisation, afin d'obtenir sous forme numérique, les documents cartographiques et les pièces écrites (règlement, rapport, orientations, ...) du document approuvé nécessaires à la compréhension des planches cartographiques.

Qu'est ce qu'un Système d'Information Géographique ?

Un Système d'Information Géographique (SIG) est un ensemble de données (parcelles, routes, zonages, ...) repérées dans l'espace. Ces données géographiques sont structurées de manière à pouvoir dégager aisément des synthèses utiles à la décision.

● Les PLU dans un Système d'Information Géographique

En offrant la possibilité de croiser d'autres sources de données géographiques aux zonages du PLU ...



.... le SIG devient un formidable outil pour la gestion opérationnelle et la prise de décisions.

Directive européenne INSPIRE - 2007/2/CE publiée au JOCE le 25 avril 2007

- Concerne les communes pour leurs documents d'urbanisme numérisés,
- S'applique aux données géographiques détenues par les autorités publiques (Etat, collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics ainsi que «toute personne physique ou morale fournissant des services publics en rapport avec l'environnement»)
- Impose de rendre ces données accessibles au public en les publiant sur Internet et de partager des informations géographiques entre les autorités publiques.